



Ma
complémentaire
santé solidaire
(CSS)

Je demande une aide pour mes dépenses de santé

L'Enim rembourse les dépenses de santé au taux légal. Si mes ressources sont modestes, il est possible de bénéficier de la Complémentaire santé solidaire (CSS), afin de couvrir en totalité ou en partie les frais qui restent à ma charge.

Selon mes ressources, la complémentaire santé solidaire peut m'être accordée :

- > sans participation financière,
- > ou en contrepartie d'une participation financière.



IMPORTANT

La complémentaire santé solidaire est accordée pour un an. Ma demande doit être renouvelée chaque année, deux à quatre mois au plus tard avant l'arrivée de l'échéance.

Quels sont les avantages de la CSS ?

La CSS me donne droit à la prise en charge de la part complémentaire de mes dépenses de santé (y compris à l'hôpital). Mes dépenses de santé sont donc prises en charge à hauteur de 100 % des tarifs de la Sécurité sociale.

La CSS inclut aussi des forfaits de prise en charge pour mes prothèses dentaires, mes lunettes, mes aides auditives...

De plus, je ne paye pas directement mes dépenses de santé. Il s'agit de la dispense d'avance des frais ou tiers payant.

Exemple de consultation chez mon médecin traitant

25 €

Montant total de la consultation

17,50 €

Part remboursée par la sécurité sociale (appelée part obligatoire)

7,50 €

Part complémentaire

Montant pris en charge par la complémentaire santé solidaire

1 €

Participation forfaitaire

Exonération pour les bénéficiaires de la complémentaire santé solidaire

La consultation est directement réglée par l'Assurance maladie et, le cas échéant, par la Complémentaire santé solidaire.

Quelles sont les conditions pour en bénéficier ?

- Être en situation régulière,
- Résider en France depuis plus de 3 mois,
- Avoir des ressources ne dépassant pas les plafonds en vigueur (fixé annuellement).

Pour consulter ces plafonds, rendez-vous sur le site www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr

✓ À NOTER

Si je bénéficie d'un logement à titre gratuit (propriétaire ou logé gracieusement), ou si je bénéficie d'une aide au logement, un forfait logement est automatiquement ajouté à mes ressources. Il est calculé à partir d'un pourcentage du RSA, et varie selon la composition familiale.

Comment faire ma demande ?

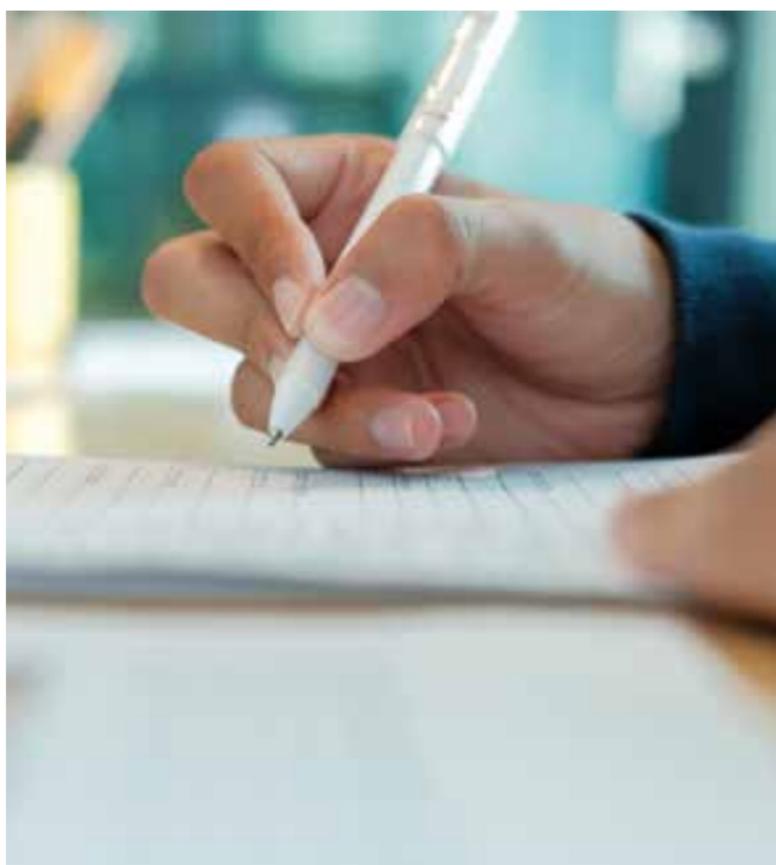
La demande de CSS est à effectuer auprès de l'Enim, en complétant et en retournant le formulaire de demande, téléchargeable sur le site www.complementaire-sante-solidaire.gouv.fr.

Je peux également obtenir des renseignements auprès :

- de la Direction de la mer (DM) si je réside en Guadeloupe, en Martinique, à la Réunion ou en Guyane ;
- d'une antenne du Service social maritime si je réside en métropole, en Guadeloupe, en Martinique ou à la Réunion.

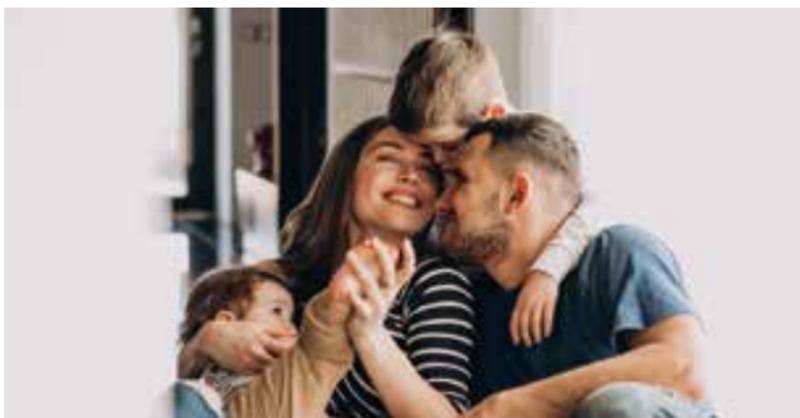
À noter

Tous les membres de mon foyer peuvent profiter de la Complémentaire santé solidaire : moi-même, mon conjoint ou mon partenaire lié par un pacte civil de solidarité (Pacs), mes enfants et les autres personnes à charge de moins de 25 ans.



Ce que fait l'Enim pour ses assurés et leurs employeurs

- **Prend en charge le remboursement des soins** en cas de maladie, maternité, accident du travail, maladie professionnelle.
 - **Calcule et verse les indemnités journalières** en cas d'arrêt de travail.
 - **Calcule et verse les pensions d'invalidité.**
 - **Calcule et verse les pensions de retraite.**
 - **Verse des prestations d'action sanitaire et sociale** en partenariat avec le service social maritime.
 - **Réalise des campagnes de prévention santé et de risques professionnels** en partenariat avec l'Institut maritime de prévention.
 - **Assure une mission d'accompagnement des employeurs du monde maritime** dans leurs nouvelles obligations déclaratives (DSN) et statue en matière de reclassement et surclassement des marins.
-



Je contacte l'Enim

**POUR MES QUESTIONS
& MES DÉMARCHES EN LIGNE**



www.enim.eu 

/mon espace personnel

RAPIDE | INTUITIF | ACCESSIBLE À TOUS



**Pour
mes courriers**

**Enim - Département des politiques sociales
maritimes de santé (DPS)**



Arsenal de la marine - Quai Solidor
35415 - Saint-Malo Cedex

OU



33 boulevard Cosmao-Dumanoir
CS 87770 - 56327 Lorient Cedex



**Pour
mes appels**

0 809 54 00 64

**Service gratuit
+ prix appel**

Du lundi au vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 17h en France Métropolitaine.
Afin de contacter l'Enim depuis l'outre-mer, retrouvez sur **www.enim.eu**,
« Les contacts à votre écoute », les plages horaires selon votre localisation géographique.